



APPEL A PROPOSITIONS

(Pour les subventions compétitives pour la recherche d'innovation agricole)

Entièrement financé par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC), et géré par l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA), le Projet de Recherche pour l'Innovation Agricole (PRIA) appelle les parties prenantes en Provinces à soumettre leur proposition de projet de recherche - action, orientée sur le développement agricole pour les petites subventions compétitives pour la campagne 2015 - 2016. Pour chaque province, il est prévu un montant global de 60.000\$ US qui, selon le cas sera repartis en deux subventions de 30.000\$ US chacun ou en trois projets de 20.000\$ US chacun ou encore en trois projets dont un de 30.000\$ US ; un de 20.000\$ US et un de 10.000\$ US. Chaque projet devra être présenté sous le couvert d'une université ou d'un centre ou encore Station de recherche de l'INERA parmi ceux repris sur la liste en annexe 1 et devra prévoir pour son exécution une collaboration étroite entre un ou plusieurs chercheurs sénior d'une part et de l'autre un ou plusieurs jeunes chercheurs au sein de l'université, centre ou station de recherche de l'INERA qui soumettra la requête et avec au moins une université et/ou un centre ou une station de l'INERA en tenant compte des spéculations de chaque province selon l'annexe 2.

Le document de projet ne doit pas excéder le nombre des mots tel que décrit ci-bas et devra comprendre:

1. Titre ou l'intitulé du projet de recherche (moins de 20 mots) ;
2. Domaine d'intervention du projet suivant les priorités tirées des forums provinciaux (voir annexe 2) ;
3. Caractère innovant du projet. (100 mots au maximum) ;
4. Description du problème justifiant l'innovation à apporter dans la chaîne de valeur choisie, ainsi que les résultats escomptés (au maximum 500 mots). **Expliquez en détails l'innovation proposée et les retombées attendues sur son utilisation pour la production Agricole, l'élevage et la production halieutique en RDC.**
5. Activités à entreprendre ou test de l'innovation escomptée (1000 mots au maximum)

6. Période de mise en œuvre avec chronogramme, chaque projet devra être exécuté dans un délai maximum de 2 années et commencé au début de la campagne 2015/2016
7. Procédure de suivi – évaluation de la mise en œuvre du projet (au maximum 500 mots);
8. Localisation géographique de l'intervention proposée et son aire d'extension éventuel dans la province et dans d'autres provinces de la RDC ; avec autant de précision que possible (au maximum 300 mots);
9. Budget assez explicatif, précisant le niveau de la subvention concernée par la proposition. Il est important de noter que la ligne budgétaire « Prime et per diem » n'est pas éligible pour la subvention qui sera accordée.
10. Il est conseillé que chaque postulant doit spécifier les chercheurs avec lesquels il pense travailler sur ce projet. Un chercheur de niveau maître de recherche ou Professeur doit arriver à montrer quel jeune (s) chercheur (s) il est prêt à travailler avec. Et, il en est de même pour un jeune chercheur.
11. En conformité avec le document du projet, il est aussi conseillé de penser dès à présent qu'un thème de recherche retenu peut être utilisé pour créer une plateforme pour une recherche thématique à commencer au niveau de la Province soit dans le secteur de l'agriculture, l'élevage ou la pisciculture. Nous devons arriver à avoir des groupes et thèmes de recherche qui fonctionnent par Province.
12. Les postulants sont informés que pour cette phase, le projet IITA – RDC « PRIA » peut travailler même avec 2 (deux) projets par Province suivant les précisions données ci-haut.

Le dossier de proposition devra comprendre le document de projet ainsi que le CV du chercheur ou de l'acteur principal. Le dossier devra être envoyé au plus tard le **31 mars 2015** à 16h00 aux adresses suivantes: ProjetPRIA@iitadrc.org et admins@iitadrc.org. Tous les candidats seront notifiés au plus-tard le 15 Avril 2015. L'alignement de chaque projet au programme de recherche CGIAR <p.ex. ; **Les racines, tubercules et bananes, les céréales, l'élevage, la gestion des ressources naturelles, le**

changement climatique, etc.., le plan d'exécution de leurs projets et les accords sur le reportage et décaissements/justifications des fonds.

Annexe 1 : Centre et Stations de l'INERA et Universités congolaises engagées dans le projet PRIA.

N°	Province	Station de l'INERA	Université
1	Bandundu	Kiyaka	Université de Kikwit
2	Bas-Congo	Mvuazi	Université Kongo, Mbanza Ngungu
3	Equateur	Boketa	Université de Gemena
4	Kasai-Occidental	Ngandajika	Université de Mweka, Mweka
5	Kasai-Oriental	Ngandajika	Université Officielle de Mbuiji Mayi
6	Katanga	Kipopo	Université de Lumbubashi
7	Kinshasa	Mvuazi	Université de Kinshasa
8	Maniema	Mulungu	Université de Kindu
9	Nord-Kivu	Mulungu	Université Catholique du Graben, Butembo
10	Orientale	Yangambi	Institut Facultaire des Sciences Agronomiques, Kisangani/Yangambi
11	Sud-Kivu	Mulungu	Université Catholique de Bukavu

Annexe 2 : Spéculations prioritaires, Université et Station INERA par province.

Province	Université*	Station INERA*	Domaine/Spéculation					
			Manioc**	Banane plantain	et Maïs	Riz	Haricots	Volaille
Bas Congo	UK	Mvuazi	x	x				x
Bandundu	UNIKIK	Kiyaka	x		x			
Maniema	Université de Kindu	Mulungu	x					x
Equateur	UPU	Boketa	x					x
Kasaï Oriental	UOM	Ngandajika	x		x			x
Kasaï Occidental	Université de Mweka	Ngandajika	x		x			x
Katanga	UNILU	Kipopo	x		x		x	x
Sud Kivu	UCB	Mulungu	x	x			x	
Nord Kivu	UCG	Mulungu	x	x			x	
Province Orientale	IFA	Yangambi/Kisangani	x			x		
Kinshasa***	UNIKIN	Mvuazi	x	x	x			x

*: Chaque projet sera exécuté en collaboration avec une Université et une Station de l'INERA selon la province concernée

** : Pour Kinshasa, la spéculation igname est aussi à considérer au même titre que le manioc

***: Adopté à partir des choix du Bas Congo et Bandundu, tout en ajoutant l'igname